

Avis voté en plénière du 24 avril 2018

# Vieillir dans la dignité

## Déclaration du groupe Mutualité

Le titre de l'avis présenté par Marie-Odile Esch résume parfaitement le défi que notre société doit relever.

Depuis un siècle l'espérance de vie a considérablement progressé et l'autonomie financière des personnes âgées est devenue une réalité grâce aux systèmes de retraite.

C'est pourtant dans ce contexte positif que la notion de maltraitance s'est invitée dans les débats sur les prises en charge sanitaires et plus encore médico-sociales. Elle a même été qualifiée de maltraitance ordinaire dans une étude de la HAS, ordinaire parce que banalisée, ignorée ou oubliée par les institutions, par ailleurs dépourvues des moyens d'y remédier, intériorisée par ceux qui en sont les victimes.

Si la loi d'adaptation de la société au vieillissement a permis certaines avancées, force est de reconnaître que les bonnes intentions se heurtent aujourd'hui à l'insuffisance des ressources.

Le constat est sévère mais partagé par tous les acteurs du secteur de l'accompagnement et du soin des personnes âgées: des contraintes budgétaires liées à l'insuffisance de l'Ondam médico-social, une réforme de la tarification des EHPAD inaboutie et un modèle économique des services d'aide à domicile à consolider.

La mutualité qui gère 509 établissements et services pour personnes âgées dans 70 départements constate quotidiennement les difficultés à faire face aux besoins grandissant de résidents dont le niveau de dépendance augmente ... d'autant que les ambitions du plan "solidarité grand âge" de 2006 qui fixait l'objectif ambitieux d'un personnel par résident sont loin d'être atteintes. Le cercle vicieux s'installe, pénibilité du travail, difficultés de recrutement, absentéisme ...

La prévention est majeure comme le souligne l'avis, y compris en mobilisant des outils aux résultats rapides telle la détection et la prévention des troubles sensoriels souvent à l'origine de la perte d'autonomie. Mais s'engager dans une politique de prévention suppose une coordination des acteurs autour de la personne accompagnée qui préfigure une logique de parcours, enjeu commun à l'ensemble du système de santé.

La question du financement des EHPAD ne peut plus être différée, mais aussi urgente et indispensable soit elle, elle ne suffira pas, seule, à faire face au défi du vieillissement.

C'est une nouvelle conception du soin et de l'accompagnement, l'émergence de nouveaux métiers et services qui sont nécessaires.

Pour y parvenir, les interventions existantes, l'APA en particulier, doivent évoluer vers un droit universel. En effet seule une prise en charge collective de la perte d'autonomie peut apporter une solution durable même si l'assurance complémentaire peut jouer un rôle à condition d'une large mutualisation qui passe par des mécanismes contraignants.

Le groupe de la mutualité a voté cet avis qui prolonge et complète nos travaux précédents en souhaitant qu'il contribue à faire prendre conscience à chacun que l'heure n'est plus aux déclarations d'intention et au constat mais à la réduction de l'écart entre ces dernières et la réalité.